



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME**

Projet d'aménagement de la route départementale RD 99 sur les communes de Saint-Pardoux et Blot-l'Église

Une enquête publique est ouverte **du mardi 2 juillet 2024 à partir de 9 h au jeudi 1^{er} août 2024 jusqu'à 17 h 30 inclus** sur le projet présenté par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme relatif à l'aménagement de la route départementale RD 99 sur les communes de Saint-Pardoux et Blot-l'Église, soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, en mairies de Blot-l'Église et Saint-Pardoux, aux heures d'ouverture au public des services soit :

- | | |
|--|---------------------------------|
| * mairie de Blot-l'Église (siège de l'enquête) : | * mairie de Saint-Pardoux : |
| - mardi de 9 h à 12 h | - mardi de 14 h à 17 h |
| - jeudi de 14 h à 17 h 30 | - jeudi de 9 h à 12 h |
| | - vendredi de 14 h 30 à 15 h 30 |

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à l'adresse suivante :

<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2024/Amenagement-RD-99>

M. Jean-Christophe PEUREUX, architecte paysagiste en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Corine DESJOURS, expert agricole et foncier, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| * en mairie de Blot-l'Église : | * en mairie de Saint-Pardoux : |
| - mardi 2 juillet de 9 h à 12 h | - jeudi 11 juillet de 9 h à 12 h |
| - jeudi 1 ^{er} août de 14 h 30 à 17 h 30 | - mardi 23 juillet de 14 h à 17 h |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairies de Blot-l'Église (siège de l'enquête) et de Saint-Pardoux,
- en les exprimant ou les remettant directement sous forme écrite auprès du commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra,
- par voie postale, en les envoyant au commissaire enquêteur, à la mairie de Blot-l'Église, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sont consultables à la mairie de Blot-l'Église, siège de l'enquête.

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme.

Si le contributeur demande expressément l'anonymat, sa contribution sera publiée avec les seules mentions de son prénom et de sa commune de résidence si ces derniers sont fournis.

L'ensemble des observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme – 24 rue Saint Esprit, 63000 CLERMONT-FERRAND – Direction Routière et d'Aménagement Territoriale (DRAT) des Combrailles, M. Yannick GOURSONNET – yannick.goursonnet@puy-de-dome.gouv.fr - 04.73.79.88.78/ 06.67.21.50.27

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairies de Blot-l'Église et Saint-Pardoux ou sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, la demande donnera lieu à une décision d'autorisation assortie le cas échéant de prescriptions ou d'une décision de refus, prise par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme.